



LE **PERCHE ÉMERAUDE**

PARTENAIRE OFFICIEL DE VOS RÊVES

CHARTRE D'ADHÉSION

La marque d'attractivité **Perche Émeraude**, propriété de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, est un capital commun créé afin de révéler les atouts de notre territoire et d'en accroître l'attractivité.

Cette marque est utilisable par tous les acteurs économiques, touristiques, associatifs, qui souhaitent agir pour la promotion du **Perche Émeraude**. Elle a vocation à cohabiter et non remplacer vos propres logos sur vos supports de communication. Pour être autorisés à l'utiliser, tous les acteurs doivent auparavant avoir complété, signé et renvoyé cette Charte d'Adhésion au Service Communication de l'Huisne Sarthoise à l'adresse suivante : communication@huisne-sarthoise.com

Pour utiliser cette marque, ses ambassadeurs doivent s'engager à respecter les conditions de la charte ci-dessous :

- 1.** Je suis un acteur économique, touristique ou associatif exerçant mon activité sur la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- 2.** Je souhaite partager l'univers et les valeurs de la marque « Perche Émeraude » sur mes supports et actions de communication.
En tant qu'ambassadeur de la marque, je m'engage à être vigilant sur la qualité de ma communication globale qui participe à l'image perçue du Perche Émeraude.
- 3.** Je m'engage à :
 - ne pas communiquer les éléments de la marque à un tiers
 - ne pas décliner la marque sur des produits dérivés sans autorisation du propriétaire
 - ne pas modifier les caractéristiques graphiques de la marque (sa forme, sa couleur, la position des éléments figuratifs les uns par rapport aux autres)



LE **PERCHEMERAUDE**

PARTENAIRE OFFICIEL DE VOS RÊVES

CHARTRE D'ADHÉSION

Je suis ...

- Une entreprise**
- Une organisation**

Nom et Prénom :

Qualité :

Nom de la structure :

Mail :

Téléphone :

Fait à

Le

L'Ambassadeur

Didier REVEAU

Président de la Communauté de
communes de l'Huisne Sarthoise